

Délégués statutaires	41	Présidence : Gérard HUG
Titulaires présents	32	Début de séance : 18h30 / Fin de séance : 20h20
Suppléants	4	
Procurations	3	Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis : 5 mars 2019
Absents non représentés	2	Convocation et ordre du jour affiché à la porte de la Communauté de Communes : 5 mars 2019

**REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE 11 MARS 2019 A 19H00 DANS LES LOCAUX DU PAYS RHIN-BRISACH**

COMPTE-RENDU

Présents

36
(dont 4 suppléants)

Gérard HUG, Président
François BERINGER, Vice-Président
(procuration de Liliane HOMBERT)
Jean-Paul SCHMITT, Vice-Président
Claude BRENDER, Vice-Président
Claude GEBHARD, Vice-Président
Josiane BIGEL, Vice-Présidente
Frédéric GOETZ, Vice-Président
Philippe MAS, Vice-Président

*BIESHEIM
BLODELSHEIM*

*NAMBSHEIM
FESSENHEIM
ARTZENHEIM
WIDENSOLEN
HIRTZFELDEN
VOLGELSHEIM*

*ALGOLSHEIM
APPENWIHR
ARTZENHEIM
BALGAU
BALTZENHEIM
BIESHEIM
BLODELSHEIM
DESSENHEIM

DURRENENTZEN
FESSENHEIM

GEISWASSER
HEITEREN
HETTENSCHLAG
HIRTZFELDEN
KUNHEIM

LOGELHEIM
MUNCHHOUSE
NAMBSHEIM
NEUF-BRISACH

OBERSAASHEIM
ROGGENHOUSE
RUMERSHEIM-LE-HAUT
RUSTENHART
URSCHENHEIM
VOGELGRUN
VOLGELSHEIM

WECKOLSHEIM
WIDENSOLEN
WOLFGANTZEN*

Sonia HINGANT DE SAINT MAUR, suppléante de André SIEBER
Thierry SAUTIVET, suppléant de André DENEUVILLE

Pierre ENGASSER
Gérard NICLAS, suppléant de Serge BAESLER
Brigitte SCHULTZ-MAURER

Alexis CLUR
Michèle STATH
Paul BASS
Marie-Jeanne KIEFFER
Jean-Louis LIBSIG
Betty MULLER
Dominique SCHMITT
Bernard KOCH

Eric SCHEER
Jill KÖPPE-RITZENTHALER
Roger GROSHAENY
Philippe HEID, procuration de Sylvain WALTISPERGER

Richard ALVAREZ, procuration de Karine SCHIRA
Francis CONRAD
Patrick CLUR
Joseph OURY, suppléant de Henri MASSON
Thierry SCHELCHER
Jean-François BINTZ
Robert KOHLER

Corinne BOLLINGER
Claude SCHAAL
Arlette BRADAT

François KOEBERLE

Absents excusés
(9)

André SIEBER, Vice-Président, *ALGOLSHEIM*, remplacé par Sonia HINGANT DE SAINT MAUR
André DENEUVILLE, remplacé par Thierry SAUTIVET
Serge BAESLER, remplacé par Gérard NICLAS
Roland DURR, Vice-Président, *BIESHEIM*
Liliane HOMBERT, procuration à François BERINGER
Sylvain WALTISPERGER, procuration à Philippe HEID
Karine SCHIRA, procuration à Richard ALVAREZ
Henri MASSON, remplacé par Joseph OURY
Charles THOMAS

Invités

Eric STRAUMANN, Député, excusé

Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental, excusée

Christine VEILLARD, Trésorière, excusée

Jean-Michel EHLACHER, Directeur Général des Services

Fabrice KRIEGER, Directeur Général des Services Adjoint

Corinne FLOTA, Directrice du Pôle Aménagement Urbanisme Environnement

ORDRE DU JOUR

- 1. Urbanisme - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le Président a pris connaissance des pouvoirs et des absents et a constaté que le quorum était atteint.

Il a souhaité la bienvenue à M. WUNSCH, Directeur Adjoint de l'ADAUHR et Chef de Projet PLUI et à M. KLETHI du groupement d'études.

Il a ensuite été procédé à l'étude du point inscrit à l'ordre du jour de la séance.

URBANISME – ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Après une présentation de l'objet du point par le Président, la parole a été passée à M. WUNSCH, Directeur Adjoint de l'ADAUHR et Chef du projet PLUI.

M. WUNSCH explique que conformément aux dispositions de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, dans le cadre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme intercommunal, il est proposé au conseil communautaire de débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Pour mémoire, le PADD a été soumis au débat en conseils communaux dans les 29 communes membres de la Communauté de Communes.

Les orientations du PADD visent à répondre à quatre grands objectifs :

- A. Renforcer l'organisation territoriale du Pays Rhin-Brisach ;
- B. Pérenniser la vocation fluviale et industrielle du territoire ;
- C. Assurer la diversification de l'activité économique ;
- D. Préserver l'environnement et les ressources naturelles.

Le projet de PADD est annexé à la délibération.

Les remarques émises et les points évoqués par les membres du conseil communautaire lors de ce débat, sont détaillés ci-après.

Remarques sur les fondements du projet de territoire :

- Concernant l'armature du Pays Rhin-Brisach, il a été évoqué la question du classement des communes de Logelheim et de Heiteren en villages-relais plutôt qu'en villages. Cette proposition n'a pas été retenue. *Il a été rappelé que l'armature urbaine a été construite à partir du rôle que tiennent les communes les unes par rapport aux autres dans le territoire ; la fonction de village relais est basée sur la prise en compte d'éléments concrets tels que le niveau d'équipements, de services, de commerces... Il est à préciser, qu'à plus long terme, le projet de territoire du PLUi vise à renforcer le poids du tripôle et de ses villages-relais connexes afin de contribuer à l'émergence d'une polarité urbaine de type petite ville de taille comparable à celles de l'armature urbaine de nos voisins allemands.*
- Il a été demandé de permettre aux communes de Heiteren et Geiswasser, au même titre que celles de Balgau et Nambenheim, une extension urbaine supplémentaire, conditionnée par l'apparition de besoins résidentiels à satisfaire suite au développement économique éventuel d'EcoRhena. *Cette proposition nécessite d'être étudiée dans le cadre du maintien de l'enveloppe de consommation foncière supplémentaire liées à l'ouverture de la zone EcoRhena ; elle sera donc soumise à un arbitrage ultérieur.*
- Il est également souhaité que soit mentionné clairement dans le PADD les communes sur lesquelles s'étend physiquement l'emprise du projet de la zone de développement économique EcoRhena (Balgau, Geiswasser, Heiteren et Nambenheim). *Cette proposition est acceptée et étendue à la Zone industrialo-portuaire nord dont les noms des communes d'assise devront apparaître de la même manière (Biesheim, Kunheim, Vogelgrun et Volgelsheim).*

Remarques portant sur les orientations du PADD :

1. Déployer une stratégie d'attractivité résidentielle : Absence de remarque.

2. Renforcer l'organisation du territoire en complétant son niveau d'équipement, actualiser la connectivité du territoire

Orientation 2.2 : Il a été mis en avant :

- les difficultés rencontrées par les jeunes lycéens habitant le territoire au cours de leur formation en raison de l'éloignement actuel des établissements scolaires de l'enseignement secondaire ;
- la confirmation d'un besoin de création, au sein de l'espace Rhin-Brisach, d'un lycée.

Orientation 2.3 : Il a été évoqué la question de l'évolution de la collecte des déchets avec le développement des points d'apport volontaire et, notamment, la crainte de fermetures de déchèteries Dessenheim et Heiteren.

Orientation 2.6 : Il a été rappelé la nécessité, notamment dans la perspective du développement économique de la bande rhénane :

- d'améliorer la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile et ;
- de résorber les « zones blanches » non desservies.

3. Ouvrir l'organisation des transports et des déplacements à tous les modes

PADD graphique : Il a été demandé à ce que les options concernant le contournement de Weckolsheim (option nord et option sud) soient portées sur le plan. Les perspectives de trafic automobile et poids lourds supplémentaire induit par le renforcement attendu de l'attractivité touristique de la place forte de Neuf-Brisach et par le développement économique de la plateforme EcoRhena devraient être à la hausse. *A ce jour, aucune des deux options n'est aujourd'hui arrêtée. Dans ce cas, comme dans d'autres cas similaires, le PADD évoque textuellement ces contournements mais ne les identifie pas sur le plan tant que le tracé exact n'est pas identifié.*

Orientation 3.1 : Il a été porté à l'attention du Conseil la nécessité de parvenir à contraindre les poids lourds en provenance de l'A35 ou de l'A36 via Ottmarsheim à emprunter la D415 ou la D52 de préférence à la D2 ou à la D1bis.

Orientation 3.2 : Il a été évoqué l'importance vitale pour le territoire d'une desserte routière de la zone EcoRhena par la réalisation d'une liaison est-ouest destiné à permettre les flux domicile-travail et, à terme, la possibilité d'une jonction transfrontalière éventuelle avec l'A5.

Orientation 3.3 : Il a été rappelé :

- la nécessité de préserver absolument toutes les voies ferrées et emprises de voies existantes ;
- la nécessité et l'opportunité d'une réouverture de la liaison ferroviaire voyageurs entre Colmar et Fribourg ;
- le besoin d'un renforcement des liaisons en transport en commun avec les grandes villes (Colmar, Mulhouse) et avec les bassins de population voisins ;
- le besoin d'un renforcement des liaisons en transport en commun pour desservir les collèges et les lycées.

Orientation 3.4. et 3.5 : Il a été souligné l'intérêt de mettre en avant dans le PADD les projets de parcours cyclables, de promouvoir les circuits touristiques à vélo et de favoriser le développement des pratiques de mobilités actives.

4. Valoriser la vocation fluviale et industrielle, assurer la diversification économique, équilibrer l'équipement commercial.

Remarque générale : Plusieurs questionnements et points sont évoqués :

- les perspectives de réalisation de la zone d'activité rhénane EcoRhena : surfaces valorisables, échéances pour la valorisation des espaces utilisables...
- la fermeture de la centrale nucléaire et le traitement des déchets ultimes ;
- l'opportunité et la possibilité de création d'une zone d'activités artisanales intercommunale de petite ampleur sur le ban communal de Heiteren.

5. Valoriser la dimension touristique et développer l'offre de loisirs

Remarque générale : La nécessité d'une remise en état du canal du Rhône au Rhin pour favoriser le tourisme fluvial a été mise en avant.

Orientation 5.11 : L'opportunité de mentionner dans le PADD le projet de création d'une aire d'accueil pour les camping-cars aux abords de Neuf-Brisach (en complémentarité de l'offre proposée par le Camping Vauban) a été posée.

6. Engager la transition énergétique, adapter le territoire au changement climatique

Remarque générale : Il a été proposé de rajouter une orientation visant à autoriser les travaux, constructions et installations nécessaires au maintien de la navigabilité sur le Rhin et les canaux.

7. Préserver les milieux naturels les plus sensibles

Remarque générale : La question du mode de représentation dans le PLUi des corridors écologiques est posée et plus précisément les obligations induites pour les collectivités en matière de réalisation.

8. Préserver les espaces agricoles, soutenir la filière agricole

Remarque générale : Concernant la constructibilité des espaces agricoles, le débat a porté sur les possibilités d'adaptation du PLUi pour autoriser de nouveaux projets d'installations agricoles en plus des zonages constructibles mis en place au moment de son élaboration et, le risque de mitage que cela pourrait générer.

9. Valoriser la qualité du paysage et préserver ses caractéristiques propres

Remarque générale : L'intérêt d'une mise en valeur de la présence de l'eau au sein du territoire est souligné : plans d'eau, canaux, rivières, masqués dans le paysage et méritant une meilleure visibilité et accessibilité. Le développement de cet axe serait :

- au bénéfice de l'attractivité résidentielle et touristique du territoire,
- complémentaire au développement du tourisme fluvial et à l'extension du réseau cyclable.

Orientation 9.4 : une rédaction alternative de l'orientation portant sur les actions de valorisation de la Citadelle Vauban est proposée : « Assurer la conservation et la valorisation du site historique de manière à préserver l'intégrité et l'authenticité du bien ainsi que sa valeur universelle mises en valeur suivant le Plan de Gestion, de conservation et de développement durable du site. Inciter en même temps à la réhabilitation, la modernisation, voire la transformation du bâti intramuros en harmonie avec l'environnement historique et patrimonial du site. Veiller à l'amélioration des performances énergétiques du parc résidentiel ancien »

10. Prévenir les risques, maîtriser et diminuer les nuisances

Remarques générales : La question du démantèlement de la centrale nucléaire est posée notamment au regard du transport des déchets qui en résultera.

Il a été demandé de réaliser une orientation supplémentaire sur la prise en compte de la pollution lumineuse dans la conception des éclairages publics, des panneaux et enseignes publicitaires.

Orientation 10.1 : La mention dans le PADD du risque généré par le transport des matières dangereuses sur la D1bis.

11. Optimiser l'utilisation de la ressource foncière, limiter et maîtriser l'étalement urbain

Remarque générale : Les échanges ont porté sur :

- La hauteur des restrictions foncières imposées aux communes ;
- La crainte de voir certains villages dans l'incapacité de répondre aux besoins résidentiels de leur population, dès lors que leur domaine foncier constructible est déjà consommé en totalité ou en grande partie, avant même que le PLUi ne soit entré en vigueur.

Le débat a également permis d'évoquer le caractère vertueux d'une gestion plus stricte de la ressource foncière et la nécessité de son meilleur usage possible : diversité d'habitat pour les zones d'extension, plus forte densité bâtie notamment.

Les discussions ont également abordé des questions touchant les évaluations démographiques qui ont permis l'estimation des besoins fonciers.

Le Conseil Communautaire a débattu sur les orientations générales du PADD du PLUI.